



EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du  
CONSEIL MUNICIPAL

N°63/2022



MODIFICATION DES TARIFS DES SALLES MUNICIPALES

Le vendredi 18 novembre 2022 à 21 heures en présentiel, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur François DESHAYES, Maire.

	P	A		P	A
<b>DESHAYES François</b>	X		ROBIDET Christine	X	
<b>DESCAMPS Sophie</b>	X		DONNÉ Rodolphe	X	
<b>LECLERCQ Serge</b>	X		TAUZY Lydia	X	
<b>FAUPOINT Séverine</b>	X		DESCHAMPS David	X	
<b>VARON Bernard</b>	X		LEMONNIER Valérie	X	
<b>LAMBRET Nathalie</b>	X		MENTHEOUR Olivier	X	
DULMET Yves	X		FILLACIER Frédérique		X
COLAGIACOMO Stéphanie		X	DUPONT Franck	X	
FONTAINE Pascal	X		AUDIBERT Paul	X	
CELLERIER Sabrina	X		MARIAGE Alain	X	
BAZZA Abdelmounaïme	X		MALET Cécile		X
LACROIX Christiane	X		LAMEYRE Patrick		X
BARTHIÉ François	X		MUZARD Natacha	X	
LEBECQ Vincent		X			

P = Présent ; A = Absent

**Procurations :** (5) Mme FILLACIER donne pouvoir à M. DUPONT, M. LAMEYRE donne pouvoir à Mme MUZARD, M. LEBECQ donne pouvoir à M. DESCHAMPS, Mme COLAGIACOMO donne pouvoir à M. DONNÉ, Mme MALET donne pouvoir à M. MARIAGE

**Secrétaire de séance : Nathalie LAMBRET**

**Absent sans procuration :**

Nombre de Conseillers Municipaux	Nombre de Conseillers Présents	Nombre de Procurations	Nombre de Votants	Date de Convocation
27	22	5	27	10/11/2022

## MODIFICATION DES TARIFS DES SALLES MUNICIPALES

### **Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,**

Vu la dernière révision des tarifs des salles communales effectuée en 2017,  
Considérant que la commission « Vie Associative » s'est réunie le 12 septembre 2022, afin d'envisager une réévaluation des coûts inhérents à la location des salles communales,  
Considérant qu'un abonnement, plutôt qu'une tarification, a été proposé pour l'occupation des espaces partagés,  
Vu la proposition de la commission mixte Scolaire/Finances, réunie le 10 novembre 2022,

***Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des voix POUR VALIDENT la modification des tarifs des salles municipales, selon le détail ci-après et ci-joint annexé (Proposition tarifs 2023) :***

**- Espaces partagés :**

Cotisation pour les télétravailleurs : 10€ par trimestre / 30€ pour l'année.

- Tarifs salles municipales :** les tarifs n'ont pas été révisés depuis 2017. Etant donné l'augmentation des tarifs de l'énergie pour 2023, augmentation des locations des salles de 10%.

Pour extrait conforme,  
COYE la Forêt, le 18 novembre 2022

Le Maire  
  
François DESHAYES